

LE PARISIEN 29/01/22

Les épreuves du bac reportées

Le ministère de l'Éducation a pris sa décision hier.

Bérangère Lepetit

Ce sont deux mois qui risquent de changer la donne. Le ministère de l'Éducation a annoncé hier le report des épreuves de spécialité du baccalauréat de mars à mai. Elles comptent pour 32 % de la note finale. Les sujets « seront aménagés » pour que les élèves aient « un choix de questions ou d'exercices », a aussi indiqué le ministère. Les élèves disposeront par ailleurs des deux jours précédant les épreuves pour réviser.

« Maintenir les épreuves au mois de mars aurait conduit à des ruptures d'égalité entre candidats compte tenu des niveaux de préparation disparates », explique-t-on Rue de Grenelle. Voilà en effet des semaines que les lycéens subissent l'absentéisme de leurs professeurs et sont parfois confrontés eux-mêmes au Covid.

Ces annonces, demandées depuis début janvier par les différentes organisations d'enseignants, de parents et de lycéens, se sont tenues après plusieurs jours de concertation. Fait rare, ce report semble satisfaire la majorité des protagonistes du dossier dans un contexte tendu pour le ministre de l'Éducation, Jean-Michel Blanquer, sous le feu des critiques ces dernières semaines pour sa gestion de la crise sanitaire. « Tout cela va dans le bon sens. C'est un changement sur le fond mais aussi sur la forme », a salué Sophie Vénéitay, secrétaire générale adjointe du Snes-FSU, le syndicat majoritaire des enseignants des collèges et lycées. « Le ministre a beaucoup consulté, il nous a écoutés », se félicite aussi Claire Krepper, du SE-Unsa.

Ce changement s'accompagne de plusieurs autres aménagements. En éducation physique et sportive (EPS), les contrôles en cours de formation, habituellement au nombre de trois, pourront être ramenés à deux. Dans la voie pro, les épreuves ne seront pas modifiées, mais la durée des stages en entreprise sera réduite de deux semaines.

Enfin, en 1^{re}, le nombre de textes à présenter lors de l'épreuve anticipée orale de français sera réduit de 20 à 16 en voie générale et de 12 à 9 en voie technologique.

Contrôle continu

Seules quelques organisations de lycéens, à l'instar de Lycéens ! et du MNL (Mouvement national des lycéens), déploreraient hier ce report qui empêche les notes des épreuves d'être prises en compte dans la plate-forme d'admission postbac Parcoursup. Un contrôle continu prévaudra.

« En lieu et place des notes obtenues par les candidats aux épreuves seront remontées (*dans Parcoursup*) les moyennes obtenues par les candidats dans ces enseignements sur les trois trimestres de la classe de 1^{re} et les deux premiers trimestres de la classe de terminale », souligne le ministère.